

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°09-2023-014

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

09-2023-02-02-00004 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU  
SGC DE ST GIRONS (2 pages)

Page 3

### Délégation de signature du responsable du SGC de ST GIRONS

Le comptable, responsable du Service de Gestion comptable de ST GIRONS, Olivier TERRÉ.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **Mme MANIERE Caroline, Inspectrice** et **M, CRESPIY Damien, Inspecteur**, adjoints au comptable chargé du SGC de ST GIRONS, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 5000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LABELLE-BERTIN Jocelyne	Contrôleuse	10 mois et 2000 €
BONZOM Marie Claude	Agent administratif principal	10 mois et 2000 €

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LAURENCEAU Eric	<i>Agent administratif principal</i>	10 mois et 2000 €
LASSARRE Cyrille	<i>Agent administratif principal</i>	10 mois et 2000 €

### Article 3

Le présent arrêté prendra effet au 6/2/22.

Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège

A ST GIRONS, le 2 février 2023  
Le comptable, responsable du SGC de ST  
GIRONS,

TERRÉ Olivier

**SIGNÉ**